

Règlement des trackdays par Nomad Driving Event (roulage sur votre voiture)

Article 1 : Participants

Les trackdays sont des journées de roulage sans chronométrage ni compétition entre pilotes, organisées par Nomad Driving Event (nom commercial de la SARL Driving Event) dans le respect de la réglementation actuelle de la FFSA. Ces journées sont ouvertes à toute personne âgée de **18 ans minimum** possédant un **permis B** en cours de validité et ayant **assisté au briefing préalable** obligatoire (pilote et co-pilote). **Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, tous les participants s'engagent à respecter les gestes barrières et à accepter toutes les mesures sanitaires imposées par la société organisatrice.**

État de santé :

- Être en bonne santé et n'avoir à sa connaissance aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile
- Ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés
- Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales
- Ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit
- Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé.

Les pilotes et co-pilotes s'engagent à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité délivrés pendant le briefing et à porter à tout moment la ceinture ou le harnais de sécurité équipant le véhicule, ainsi que les équipements obligatoires. Les passagers à l'arrière du véhicule sont interdits. Les passagers de moins de 16 ans et les animaux sont interdits à bord des véhicules.

Article 2 : Véhicules et équipements des pilotes / co-pilotes

Sont acceptés tous les types et toutes les marques de voitures en bon état de fonctionnement, aptes à la pratique de la conduite sur piste et équipés d'un anneau de remorquage (aucun objet non attaché ne doit être présent dans le véhicule).

Liste des équipements obligatoires (vêtements ignifugés fortement recommandés - vêtements en matière synthétique à proscrire) :

- **Véhicules de série immatriculés** (possédant une carte grise) : casque homologué au minimum à la norme CE et casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise.
- **Véhicules de compétition *** (immatriculés ou non immatriculés) :
 - o Casque homologué au minimum à la norme CE et casque intégral avec visière homologué au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise.
 - o Combinaison et gants ignifugés
 - o Système RFT (système type Hans)
 - o Extincteur présent dans le véhicule

* Un véhicule de compétition est un véhicule ayant subi une modification par rapport à la série (arceau, baquets, harnais : voir article II-A12 et II-B12 des RTS FFSA)

Article 3 : Assurance

Le véhicule doit être assuré au minimum en responsabilité civile pour la conduite sur piste (responsabilité civile tous conducteurs s'il y a plusieurs pilotes). L'assurance individuelle accident est fortement recommandée pour couvrir vos propres dommages corporels en cas d'accident. Si votre assurance n'inclut pas la pratique de la conduite sur piste, vous pouvez souscrire une assurance à la journée (<https://www.assurancepiste.com>, <https://www.assurances-lestienne.com>, etc.).

Article 4 : Normes de bruit

Le véhicule doit respecter les normes sonores imposées par le circuit (contrôles en dynamique sur la piste) :

Charade	Issoire	Ladoux	Magny-Cours	Val de Vienne	Lurcy-Lévis
90db	95db	100db	100db	102db	102db

À **Charade, un contrôle en statique** est également effectué sur chaque véhicule. La méthode utilisée est celle de la FFSA : régime moteur stabilisé à 75% du régime maximal, sonomètre placé à 0,5m et à 45° de la sortie d'échappement (l'échappement de série est vivement conseillé).

En cas de dépassement des limitations sonores imposées par le circuit, le véhicule concerné sera immédiatement arrêté et ne pourra pas continuer à rouler. Dans ce cas, l'accès piste sera reporté sur un autre circuit dans le cadre des trackdays organisés par Nomad Driving Event, au prorata du temps de roulage déjà réalisé. Les éventuelles sessions de coaching réservées au préalable ne pourront pas être reportées ni remboursées.

Article 5 : Accès au circuit

Seules les personnes inscrites et leurs accompagnants auront accès à la piste le jour du roulage (les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas avoir accès aux paddocks). Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit. L'équipe de Nomad Driving Event se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un participant si son comportement le justifie. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les trackdays à Ladoux et Magny-Cours, le nom des pilotes et de leurs accompagnants doivent être fournis au plus tard 10 jours avant (contrôles de sécurité très stricts à l'entrée). Pour accéder au site le jour du trackday, il est obligatoire de présenter **une carte d'identité, un passeport ou un permis de conduire (seul le nouveau format est autorisé – aucune dérogation possible)**.

Article 6 : Services de sécurité

La sécurité sur la piste est assurée par des commissaires de piste et/ou des caméras de surveillance selon les circuits. Un service de secours présent sur place assurera l'assistance médicale d'urgence en cas d'accident (sauf sur le circuit d'Issoire). En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, ou bien de perturbation sur la piste (débris, présence d'huile moteur...), le roulage sera suspendu jusqu'à ce que la piste soit dégagée.

Tout frais externe (utilisation d'un extincteur, d'absorbant, remplacement d'un cône...) sera refacturé au pilote responsable.

Il est interdit de fumer à proximité des véhicules.

Article 7 : Annulation

L'école de pilotage Nomad Driving Event se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, la prestation pourra être reportée ou remboursée dans son intégralité.

Attention : Le client peut demander le report de son inscription jusqu'à 30 jours avant la date réservée. Au-delà, aucun report ne sera accepté, sauf si le client a souscrit à une « Assurance report » (report possible jusqu'à 3 jours avant le trackday). Si le client ne se présente pas le jour de la prestation réservée, aucun report ni remboursement ne pourra être effectué.

Article 8 : Décharge de responsabilité

Le conducteur déclare utiliser volontairement la piste du circuit dans l'état où elle se trouve, et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de sa conduite automobile ou d'essais de son véhicule. Le conducteur reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile sur circuit et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur du circuit.

Le conducteur décharge la SARL DRIVING EVENT, ainsi que les propriétaires et exploitants du circuit sur lequel se déroule la journée de roulage, de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différentes sessions de roulage auxquelles il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers.

Je soussigné(e)

Né(e) le / /

Déclare avoir lu et accepté le règlement en vigueur à ce jour et m'engage à m'y conformer scrupuleusement et sans réserve. Je déclare également avoir assisté au briefing de ce jour, avoir été interrogé sur mon expérience de conduite sur circuit, certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à prévenir la société organisatrice Nomad Driving Event en cas de modification de ces informations (modèle de véhicule, validité du permis, accompagnants, etc.) entre la date d'inscription et la date du trackday.

Le / / (Indiquer la date du jour du trackday)

Signature